

**Commune de FREHEL**  
**Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal**  
**du lundi 3 juillet 2017**

L'an deux mil dix-sept, le lundi 3 juillet les membres du conseil municipal, appelés à siéger par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, se sont réunis à 20h30 dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MOISAN Michèle, Maire.

**Date de la convocation :** Vendredi 30 juin 2017

**Etaient présents :** Mmes BOULIN Claude, MEHOUS Josiane, TADIER Joële, MARTIN Caroline, BLINTZOWSKY Christiane, PINAUD Bernard, CHOLET Didier, BERNARD Claude, LAUNAY Jacques CALLIOT Michel.

**Etaient absents, représentés :** M PANNTIER Laurent, ANDRE Valérie, MAIGNAN-NABUCET Mélanie, GIRARD Jacques, POINSOT Jean-Pierre.

Madame MEHOUS Josiane, candidate, est élue secrétaire de séance.

Préalablement à l'étude de l'ordre du jour, Madame le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir reconnaître le caractère extraordinaire de la réunion justifiant ainsi le délai de convocation. Le caractère extraordinaire est motivé par le fait que l'assemblée doit se prononcer sur le maintien ou non de la semaine scolaire à 4,5 jours dès la rentrée 2017-2018, afin que la Direction Académique des services de l'éducation nationale puisse en être rapidement informée.

Le conseil municipal admet le caractère extraordinaire de la réunion.

**Délibération n° 2017-2- 081 : Demande de modification de la semaine scolaire :**

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition du conseil municipal et avis concordant du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Monsieur CHOLET, adjoint, en charge des affaires scolaires, précise que suite à la consultation opérée au sein de l'école, les parents d'élèves se sont prononcés majoritairement pour le retour à la semaine des quatre jours.

Le Conseil d'école, réuni le 3 juillet 2017, a suivi l'avis de la majorité des parents d'élèves.

Dans ces conditions, Madame le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour, une abstention et une voix contre

**Vu** l'avis majoritaire des parents d'élèves favorable à la répartition des heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi- journées réparties sur quatre jours.

**Vu** l'avis du Conseil d'école en date du 3 juillet 2017

- **DEMANDE** au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, d'autoriser l'école publique de Fréhel à appliquer les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, telles que prévues par le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017.

### **Délibération n° 2017-2-082 : Concours des maisons et jardins fleuris :**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune organise localement et depuis plusieurs années un concours des maisons et jardins fleuris ouvert à tous. Elle propose de renouveler cette opération.

Ce concours sera doté de prix qu'il conviendra de préciser à la prochaine réunion du conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**EST FAVORABLE** à l'organisation d'un concours des maisons et jardins fleuris.

**PRECISE** que la dotation des prix sera fixée à la prochaine réunion du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,

La Secrétaire,